

Eure. Le collège Louis-Anquetin d'Etrépagny signe une convention avec le Service départemental d'incendie

Une première dans l'Eure. Le collège d'Etrépagny a signé une convention relative à une mesure de responsabilisation avec le Service départemental d'incendie et de secours.



La direction du collège d'Etrépagny (Eure) a signé une convention avec le Service départemental d'incendie et de secours quelques jours après la rentrée scolaire.

Le collège Louis-Anquetin d'Etrépagny (Eure) veut offrir un cadre plus à même d'offrir une seconde chance aux collégiens qui franchissent les limites du règlement.

Mesure de responsabilisation

La direction de l'établissement représentée par Murielle Warchol, principale du collège a signé une convention relative à l'organisation de mesure de responsabilisation en présence de Frédéric Cailliet, maire d'Etrépagny et de Pascal Lehongre, 1er vice-président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de l'Eure.

Ils étaient de nombreux officiels à avoir fait le déplacement : Frédéric Marchand, inspecteur d'académie adjoint de l'Eure, le colonel Pierre Machillot, directeur départemental adjoint du SDIS de l'Eure, lieutenant-colonel Aymeric Binninger, chef du groupement territorial, Angèle Delaplace, conseillère départementale, des enseignants élus au conseil d'établissement et des parents d'élèves.

[Eure. Cantine scolaire à Etrépagny : la mairie va devoir mettre la main à la poche](#)

Activités solidaires

Cette convention a pour but de faire participer les élèves ayant commis un acte répréhensible, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives.

La durée de cette participation en dehors des heures scolaires peut varier entre 3 et 20 heures, en accord avec les parents de l'élève.

L'immersion se fera au centre de secours d'Etrépagny et l'élève découvrira la notion d'engagement citoyen au service des autres.

Cela lui permettra également de témoigner sa volonté de conduire une réflexion sur la portée de son acte tant à l'égard de la victime que de la communauté éducative.

Il s'agit de la première convention de ce type signée dans le département de l'Eure.